



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique des transports aériens

Question écrite n° 92176

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'avenir de la compagnie Air France et plus globalement du transport aérien sous pavillon français. Depuis sa mise en concurrence avec les sociétés *low cost*, Air France doit faire face à une baisse de compétitivité. Avec des coûts de fonctionnement supérieurs de 25 % à ceux de ses concurrentes sur le marché, elle ne peut rivaliser, même si par ailleurs elle affiche de bons résultats économiques, avec des taux de remplissage élevés sur ses lignes. Afin de rétablir l'équilibre financier, Air France a choisi de diminuer le seul coût du travail. Elle a présenté deux plans de départs à la retraite successifs et, en automne 2015, un plan social qui a donné lieu à de vifs affrontements entre la direction du groupe et les représentants des salariés. Un an auparavant, dans son rapport remis au Gouvernement, Bruno Le Roux pointait l'urgence d'un plan de soutien de l'État à la compétitivité de la compagnie et déclinait une série de pistes de réflexion, pour assurer la pérennité de la compagnie qui représente 1,4 % du PIB et 350 000 emplois directs et indirects. Il soulignait notamment le montant des taxes et redevances qui affectent le transport aérien français. Elle lui demande quelle est la position de l'État en qualité d'actionnaire et quelles mesures le Gouvernement compte adopter afin d'améliorer la compétitivité du transport aérien français.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92176

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10380

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)